No. 48570*

Philippines
and
Australia

Memorandum of Understanding on the establishment of the Philippines-Australia ministerial meeting. Sidney, 12 August 2005

Entry into force: *12 August 2005 by signature, in accordance with paragraph IX*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *Philippines, 6 June 2011*

No UNTS volume number has yet been determined for this record. The Text(s) reproduced below, if attached, are the authentic texts of the agreement /action attachment as submitted for registration and publication to the Secretariat. For ease of reference they were sequentially paginated. Translations, if attached, are not final and are provided for information only.

Philippines
et
Australie

Mémorandum d'accord portant création de la réunion ministérielle Philippines-Australie. Sidney, 12 août 2005

Entrée en vigueur : *12 août 2005 par signature, conformément au paragraphe IX*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *Philippines, 6 juin 2011*

* *Numéro de volume RTNU n'a pas encore été établie pour ce dossier. Les textes réproduits ci-dessous, s'ils sont disponibles, sont les textes authentiques de l'accord/pièce jointe d'action tel que soumises pour l'enregistrement et publication au Secrétariat. Pour référence, ils ont été présentés sous forme de la pagination consécutive. Les traductions, s'ils sont inclus, ne sont pas en form finale et sont fournies uniquement à titre d'information.*

[ENGLISH TEXT – TEXTE ANGLAIS]

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING ON THE ESTABLISHMENT OF THE PHILIPPINES-AUSTRALIA MINISTERIAL MEETING

The Government of the Republic of the Philippines and the Government of Australia (hereinafter referred to as "the Parties"),

Taking into account their existing arrangements in various fields;

Confirming their interest in strengthening bilateral relations and cooperation between the two countries;

Have reached the following understandings:

Paragraph I

The Parties will establish the Philippines-Australia Ministerial Meeting (hereinafter called the PAMM) to facilitate consultation and cooperation between the two countries.

Paragraph II

The objectives of the PAMM will be:

a. To set the direction and vision of the bilateral relationship.

b. To provide a forum for the exchange of views on significant global and regional developments of interest and concern to both countries.

c. To provide a forum for the discussion of initiatives, activities and projects designed to further strengthen and expand the bilateral relationship.

Paragraph III

The PAMM will be co-chaired by the Foreign and Trade Ministers of both Parties. The Parties may mutually determine alternative chairing arrangements for the PAMM as appropriate.

2. The Parties may invite other ministers or senior officials to attend the PAMM, depending on the priorities set for each PAMM.

Paragraph IV

The PAMM will consider issues raised at previous PAMMs and review progress made and make recommendations on follow up action as appropriate.

Paragraph V

The PAMM will determine its rules and procedures.

Paragraph VI

The PAMM will meet once every two years alternately in the Philippines and Australia. The PAMM may meet more frequently as mutually determined by the Parties.

2. In alternate years to the PAMM there will be a meeting of relevant senior officials from each Party. At this meeting, senior officials will make appropriate preparations for the PAMM, and will consider the progress which has been made on the decisions and recommendations of previous PAMMs.

3. A brief officials meeting may be held immediately preceding the PAMM to finalise logistical arrangements.

Paragraph VII

The provisional agenda for each PAMM will be prepared by the Party hosting the PAMM that year and will be given to the other Party at least one month before the scheduled date of the PAMM.

2. The Party hosting the PAMM, in consultation with the other Party, will prepare a Ministerial Declaration following the conclusion of the PAMM.

3. The Parties may decide, in consultation with each other, to make press statements at the conclusion of each PAMM.

Paragraph VIII

The Department of Foreign Affairs of the Republic of the Philippines and the Department of Foreign Affairs and Trade of Australia will be the points of contact for the PAMM. The Parties will endeavour to ensure that all communications relating to the PAMM will be channeled through these Departments.

Paragraph IX

This Memorandum of Understanding will take effect on the date of the signing of the Memorandum.

Paragraph X

This Memorandum of Understanding will remain in effect for a period of five years and upon the expiry thereof will automatically be renewed for another five years, unless either Party wishes to terminate the Memorandum or to renew it for a shorter period, in which case, notification will be made in writing six months prior to the date of expiry.

Paragraph XI

Either Party may request in writing a revision or amendment of all or part of this Memorandum of Understanding. Any revision of amendment which has been consented to by both parties in writing will come into effect on such date as is determined by both Parties.

In witness whereof, the undersigned being duly authorized by their respective Governments, have signed this Memorandum of Understanding.

Signed in Sydney this twelfth day of August two thousand and five, in two original texts written in the English language.

FOR THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES

H E Alberto G Romulo
Secretary of Foreign Affairs

H E Peter B Favila
Secretary of Trade and Industry

FOR THE GOVERNMENT OF AUSTRALIA

The Hon Alexander Downer MP
Minister for Foreign Affairs

The Hon Mark Vaile MP
Deputy Prime Minister and Minister For Trade

[TRANSLATION – TRADUCTION]

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À LA MISE EN PLACE DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE PHILIPPINES-AUSTRALIE

Le Gouvernement de la République des Philippines et le Gouvernement de l'Australie (ci-après dénommés « les Parties »,

Compte tenu des arrangements qui existent déjà entre eux dans divers domaines,

Confirmant qu'ils sont désireux de renforcer les relations bilatérales et la coopération entre les deux pays,

Se sont mis d'accord sur les points suivants :

Paragraphe premier

Les Parties établissent une réunion ministérielle Philippines-Australie (ci-après dénommée le PAMM) pour faciliter les consultations et la coopération entre les deux pays.

Paragraphe II

Les objectifs du PAMM sont :

a. De donner une direction et une vision à la relation bilatérale;

b. D'offrir un lieu d'échange de vues sur les faits nouveaux notables intervenus aux niveaux mondial et régional, qui présentent un intérêt ou suscitent des préoccupations pour les deux pays;

c. D'offrir une tribune pour un débat sur des projets, initiatives et activités visant à renforcer et élargir encore la relation bilatérale.

Paragraphe III

1. Le PAMM est co-présidé par les ministres des affaires étrangères et du commerce des deux Parties. Les Parties peuvent décider par accord mutuel d'autres dispositions touchant la présidence.

2. Les Parties peuvent inviter au PAMM d'autres ministres ou des fonctionnaires de haut niveau en fonction des priorités décidées pour chaque réunion. Le PAMM examinera les questions soulevées lors de réunions précédentes pour faire le point des progrès accomplis et présenter des recommandations sur des mesures de suivi, selon que de besoin.

Paragraphe IV

Le PAMM établit son règlement intérieur.

Paragraphe V

1. Le PAMM se réunit une fois tous les deux ans à tour de rôle aux Philippines et en Australie. Il peut se réunir plus fréquemment par accord mutuel des Parties.

2. Tous les deux ans, dans l'intervalle des réunions du PAMM, les hauts responsables concernés de chaque Partie tiennent une réunion. À cette réunion, ils prennent les mesures appropriées concernant le PAMM et examinent les progrès réalisés par rapport aux décisions et recommandations des PAMMs précédents.

3. Une brève réunion de responsables peut se tenir immédiatement avant le PAMM pour finaliser les dispositions logistiques.

Paragraphe VI

1. L'ordre du jour provisoire de chaque PAMM est établi par la Partie qui accueille la réunion cette année-là et communiqué à l'autre Partie un mois au moins avant la date prévue pour le PAMM.

2. La Partie accueillant la réunion établit, en consultation avec l'autre Partie, une déclaration ministérielle à l'issue du PAMM.

3. Les Parties peuvent décider, en consultation l'une avec l'autre, de faire des déclarations à la presse à l'issue de chaque PAMM.

Paragraphe VII

Le Département des affaires étrangères de la République des Philippines et le Département des affaires étrangères et du commerce de l'Australie sont les points de contact pour le PAMM. Les Parties font de leur mieux pour que les communications relatives au PAMM soient toutes acheminées par la voie de ces départements.

Le présent Protocole d'accord entre en vigueur à la date de sa signature.

Paragraphe VII

Le présent Protocole d'Accord demeure en vigueur pour une période de cinq ans. À l'expiration de cette période, il est automatiquement renouvelé pour une période supplémentaire de cinq ans, à moins que l'une ou l'autre Partie ne souhaite y mettre fin ou le renouveler pour une période plus courte, auxquels cas une notification est adressée par écrit six mois à l'avance de la date d'expiration.

Paragraphe VIII

L'une ou l'autre Partie peut demander, par écrit, que le présent Protocole d'accord soit revu ou modifié en tout ou en partie. Toute révision ou toute modification approuvée par les deux Parties par écrit entre en vigueur à la date posée par les deux Parties.

En foi de quoi, les soussignés, à ce dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Protocole d'accord.

Signé à Sydney, le douze août de l'an deux mille cinq, en deux textes originaux, rédigés en langue anglaise.

Pour le Gouvernement de la République des Philippines :

S. E ALBERTO G. ROMULO
Secrétaire aux Affaires étrangères

Pour le Gouvernement de l'Australie :

L'HONORABLE ALEXANDER DOWNER
Membre du Parlement
Ministère des affaires étrangères

S. E. PETER B. B. FAVILA
Secrétaire au Commerce et à l'industrie

L'HONORABLE MARK VAILE
Membre du Parlement
Premier Ministre adjoint et Ministre du commerce